



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 312

Aix en Provence : des formations spécifiques liées au risque attentat

Depuis le 14 novembre 2015, au lendemain des attentats commis à Saint Denis et à Paris, notre pays est placé sous le régime de l'état d'urgence. Les attaques avaient fait 130 morts et plus de 400 blessés.

Aujourd'hui, le plan Vigipirate, qui compte trois niveaux de menace, est au niveau 2 « sécurité renforcée risque d'attentat ». Plus de 100 000 policiers, gendarmes et militaires sont mobilisés dans le cadre de ce dispositif.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme propose de former l'ensemble des équipes de secours et médicales françaises à la médecine de guerre ainsi qu'aux techniques de **damage control** (proposition n°7). Pour les membres de la commission d'enquête, l'amélioration de l'efficacité des secours et, par voie de conséquence, la limitation du risque de pertes humaines en grand nombre passe par l'ajustement des techniques médicales utilisées dans les premiers temps de la crise. La priorité est alors donnée à la correction des désordres physiologiques avec pour intérêt de réduire le temps opératoire initial en ne réalisant que les gestes vitaux strictement nécessaires.

Le 4 mai 2016, l'instruction des ministres chargés de la Santé et de l'Intérieur a modifié la doctrine de prise en charge des victimes sur le lieu d'un attentat de telle sorte que soient pratiqués sans délai des gestes de secours de survie sur les plus gravement blessées d'entre elles et que l'évacuation vers un hôpital soit précédée d'une médicalisation a minima.

Dans ce contexte, et compte tenu du fait qu'il existe une forte probabilité pour que, comme cela s'est produit à Nice (par exemple), les policiers municipaux soient les primo-intervenants sur le site d'une tuerie de masse, la direction prévention et sécurité d'Aix-en-Provence, sous l'impulsion du chef de service Vincent CHAMPENOIS (par ailleurs membre de la **FAFPT**), a priorisé la formation de l'ensemble de son personnel aux stratégies de damage control pré hospitalier et à l'utilisation de protocoles simples à la mise œuvre d'actions utiles à la survie des blessés.

Ces formations, dispensées par le SAMU 13, ont eu lieu les 27 et 29 septembre.

Le contenu de ces formations est le suivant :

Une partie théorique : Les concepts, principes et techniques de Damage Contrôle et les sites d'hémorragie.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

Une partie pratique :

Les moyens d'hémostase : Garrot tourniquet, Pansement israélien, Bande celox

Il est important de noter que comme cela a été indiqué dans le rapport établi par la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, « [...] après une blessure par balle, quasiment une mort sur deux survenait dans les cinq premières minutes, les trois quarts survenant dans les trente premières minutes [...] » et 90 % de ces morts « [...] peuvent être évitées en arrêtant les hémorragies dans les premières minutes. »

Ainsi, dans le contexte actuel, et comme nous l'ont encore démontré les événements récents tels que les attentats de Barcelone, Marseille, Londres ou encore Levallois-Perret, cette formation est désormais indispensable pour les policiers municipaux.

Il faut également tenir compte du fait que la doctrine d'emploi des policiers municipaux dans le cadre d'une tuerie de masse indique que ces derniers, s'ils sont les primo-intervenants, doivent désormais procéder à la neutralisation du terroriste, et non attendre l'arrivée des unités spécialisées de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

Dans ce cadre, les policiers municipaux peuvent donc être amenés à pratiquer les gestes relatifs au damage control sur un coéquipier qui serait blessé lors de l'intervention.

La **FAFPT** d'Aix-en-Provence

INFO 313

La DGNP interdit définitivement l'emploi de l'étui de cuisse pour l'arme des policiers nationaux

Dans une note de service du Ministère de l'Intérieur en date du 19 octobre 2017, le Directeur Général de la Police Nationale (DGNP) interdit clairement l'usage de l'étui de cuisse pour porter l'arme de service.

Cette note intervient après une batterie de tests effectués par des moniteurs de tir et des effectifs policiers exerçant en tenue.

La note, envoyée à la totalité des effectifs de la Police Nationale par « télégramme », indique que ces tests ont été menés suite au constat d'une demande croissante de la part des policiers de porter l'étui de cuisse en remplacement de l'étui administratif porté à hauteur du ceinturon.

Le DGNP précise que l'étui de cuisse expose les policiers à des risques listés comme suit :

- « - *En véhicule, gêne potentielle pour le conducteur, réduction de l'accès de l'arme et partie lombaire des passagers avant dans l'axe du canon de l'arme des passagers arrière.*
- *Sur une moto, possibilité de perte d'un chargeur mal engagé.*
- *En interpellation, vol d'arme facilité et possibilité de déstabiliser les appuis du policier pour le faire chuter au sol.*
- *Lors de la sortie de l'étui, canon de l'arme dirigé vers des segments du corps du porteur.*
- *En intervention, l'étui gêne la progression et tourne autour de la jambe perturbant la course ; il s'accroche lors du franchissement de passages étroits.*
- *Incompatibilité avec les GTPI [Gestes et Techniques Professionnels d'Intervention] actuellement enseignés. »*

Dans cette note, il est également précisé que si l'étui administratif gêne son porteur, il convient d'ajuster au mieux la taille des gilets pare-balles. Le DGNP enjoint enfin tous les cadres de la police à faire appliquer ce règlement dans les services.



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**